

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-53

### REPRÉSENTATION A LA COMMISSION REGIONALE DE LA BIODIVERSITE (CRB)

Date de la convocation  
15/09/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 24  
Présents : 16  
Votants : 19 (dont 3 pouvoir)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 22 septembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		JP BOSDEVIGIE	x		
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	x				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4	1		5	10

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	7
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	11

### **Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GLOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

### **Le rapporteur expose :**

**Vu** la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et le décret du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;

**Considérant** la demande de Monsieur le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine et Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

### **Contexte :**

---

En application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et du décret du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité, un comité régional de la biodiversité (CRB), présidé conjointement par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, doit être créé dans chaque région, en substitution aux comités régionaux trame verte et bleue. Cette instance constituera le lieu privilégié d'information, d'échange, de consultation et de concertation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

Le CRB sera composé au plus de 160 membres issus de 5 collèges :

- représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements,
- représentants de l'Etat et de ses établissements publics,
- représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région,
- représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L.141-3 et de gestionnaires d'espaces naturels,
- scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées.

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel de Millevaches en Limousin comptera un(e) représentant(e) au sein du CRB Nouvelle-Aquitaine.

Par mail reçu le 20 mai 2021, le CRB demande au Parc de bien vouloir proposer les noms d'une femme et d'un homme. La composition du comité devant assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, Monsieur le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine et Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine se réservent la possibilité de choisir l'un des deux noms proposés pour le (la) représentant (e) du Parc.

### **Proposition :**

---

Il est proposé au Bureau syndical de nommer une femme et un homme qui pourront représenter le syndicat mixte de gestion du Parc naturel de Millevaches en Limousin au comité régional de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, étant entendu que Monsieur le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine et Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine se réservent la possibilité de choisir l'un des deux noms proposés pour le (la) représentant (e) du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de nommer Madame Catherine HORNEBECK qui pourra représenter le syndicat mixte de gestion du Parc naturel de Millevaches en Limousin au Comité Régional de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe BRUGERE

**Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 06.10.21 Et qu'elle a été affichée le 06.10.21  
Le Président,



